12.

DES ÉTATS GÉNÉRAUX,

ET PRINCIPALEMENT DE L'ESPRIT QU'ON DOIT Y APPORTER.

DES
ÉTATS GÉNÉRAUX,
ET PRINCIPALEMENT
DE L'ESPRIT
QU'ON DOIT Y APPORTER.

PAR tout ce qu'il y a d'honnête, d'utile, de glorieux, je vous en conjure, renoncez à vos préjugés & à vos divisions. BACON.



1789.



DES ÉTATS GÉNÉRAUX, ET PRINCIPALEMENT DE L'ESPRIT QU'ON DOIT Y APPORTER.

En traitant des *pouvoirs*, j'ai indiqué comme un des moyens qui me sembloient les plus propres à opérer le bien, de ne pas s'occuper, pour les Etats généraux, d'instructions prématurées, que l'on oublie, mais de celles qui, ayant un rapport immédiat avec l'opération la plus prochaine, fixent d'autant mieux l'attention qu'elles arrivent au moment du besoin.

Il ne suffit pas, je le sais, d'être fidèle à l'exécution de ce plan pour en déter-

miner le ſuccès, mais de plus habiles que moi entreront dans la route que j'aurai tracée ; & pourvu que cela ſoit ainſi, mes vœux ſeront remplis ; car, dans cette grande circonſtance, quelques jouiſſances diſputées d'amour-propre ſeroient bien foibles en comparaiſon du ſentiment, que l'on ne peut vous ravir, d'être heureux du bien général.

Les lettres de convocation ſont parties, les élections vont ſe faire, dans peu s'ouvriront les Etats généraux. Les bons Citoyens les ont ſouhaités avec ardeur ; cependant, à l'approche d'un tel moment, qui peut ſe défendre d'un mouvement de trouble, & de cette inquiétude vague qui attriſte encore, lors même que l'on touche auterm e de ſes deſirs ?

Le ſort de la nation dépendra peut-être ſans retour de l'eſprit qui animera ſes Repréſentans ; de cette ſource premiere découleront ou des biens infinis ou des maux ſans meſure. Ce n'eſt donc pas de la délibération par têtes ou par ordres, des queſtions ultérieures ou des

travaux successifs de l'assemblée, qu'il convient actuellement de s'occuper : c'est sur cet esprit public qu'il est pressant d'écrire, de développer ses idées, & de porter tous ses efforts. On ne peut insister ni trop tôt ni par trop de motifs sur les conditions qu'il exige. En effet si le principe général est bon, les conséquences seront nécessairement salutaires, & les obstacles qui paroissent aujourd'hui presque insurmontables s'applaniront; car la difficulté viendra bien moins des choses que des personnes.

Il ne s'agit pas sans doute de faire un ouvrage complet & élémentaire : ce n'est plus au Peuple qu'on s'adresse, mais à ceux dont les lumieres lui auront été assez connues pour qu'il ait pu s'y confier sans réserve. Cependant je n'ai pas cru que quelques réflexions simples leur fussent inutiles. Le respect même qu'ils ont pour leur devoir doit leur faire aimer qu'on les en entretienne. Des avis, superflus pour le plus grand nombre, peuvent

ne pas l'être à quelques-uns; enfin, ne fît-on qu'inviter à la méditation des hommes supérieurs sur un sujet important, ce seroit presque le traiter, puisque leur pensée saura finir ce qui n'aura été qu'ébauché.

S'il eût été absurde de ne vouloir, en 1788, d'autre regle pour le nombre, la proportion & la liberté des élections, que celle qui a été suivie dans les anciens Etats généraux, il le seroit bien davantage d'y chercher l'esprit qui doit nous diriger.

Qu'offrent-ils qui puisse s'adapter à une sage constitution, & qu'on ne doive plutôt proscrire qu'imiter? Ce sont eux qui ont créé l'impôt barbare de la Gabelle (1), l'impôt flétrissant de la Taille (2); par un dixieme sur le Clergé, un vingtieme sur la Noblesse, le Fouage sur le Tiers (3), ils ont consacré cette cruelle maxime dont la France devoit souffrir

(1) 1342, 1355.
(2) 1444.
(3) 1358.

ſi long-tems, non ſeulement de l'inégalité dans la contribution, mais encore de la différence dans la dénomination, ce qui ajoutoit l'opprobre à l'injuſtice; j'y vois un Roi (1) ſe liguer avec une moitié de ſes ſujets pour exterminer l'autre; le Prince le plus digne du trône exclus du droit qu'il avoit d'y monter; de temps à autre des Chambres de juſtice contre les Miniſtres & les Financiers, où l'on exerçoit plutôt des animoſités particulieres que la vengeance publique; des victimes & point d'exemples; des demandes de ſubſides ſans motifs, & des refus ſans examen; quelques projets utiles ſans exécution; quelques bons réglemens tombés bientôt en déſuétude; quelques idées ſaines qui, faute d'être liées à un principe fécond, ſont reſtées ſtériles; par-tout pour le Lecteur des ſujets d'étonnement ſur l'ignorance groſſiere, ou d'indignation ſur la baſſe corruption qui régnoient alors. Et même

(1) 1588.

ces touchans Etats de 1506, qu'on ne peut ſe rappeller ſans attendriſſement, quel bien produiſirent-ils? ils ne ſervirent qu'à montrer combien un bon peuple ſait chérir un bon Roi : les diſcours de l'Orateur furent des hymnes de reconnoiſſance; il fut interrompu par des acclamations & par des larmes; tous les Députés, proſternés aux pieds de Louis XII, le conjurerent d'accepter le titre ſacré de *Pere du Peuple*, dont il ne ceſſoit de remplir les obligations : la Nation étoit ſi fortunée que, n'enviſageant point de malheur plus grand que celui de perdre ſon Souverain, elle négligea toute précaution pour l'avenir. Combien il faut regretter qu'on ne ſe ſoit pas occupé alors d'une conſtitution, & quels biens n'euſſent pas réſultés d'un contrat paſſé entre des ſujets qui pouvoient éprouver cet excès d'amour & un Prince qui avoit ſu le mériter?

Ainſi dans ces temps reculés les loix du pacte-ſocial n'avoient point été étudiées; les mots même de liberté & de propriété

n'étoient pas prononcés ; la force décidoit tout, & les droits de l'homme étoient méconnus.

Le paſſé ne peut donc inſtruire le préſent, & il n'eſt pas néceſſaire d'anéantir deux ſiecles de lumieres pour nous rejoindre à ceux qui n'offrent que des fautes & des malheurs ; mais nous avons des guides plus sûrs que les faits ; plus anciens que d'antiques monumens, qui exiſtent dans tous les lieux, qui ſuffiſent à tous les hommes : la raiſon pour diriger nos idées, la morale pour régler nos ſentimens, & le droit naturel ſur lequel ſe vérifient tous les droits. En les conſultant de bonne foi, ils nous répondront avec évidence : le parti que nous prendrons n'aura eu beſoin d'être précédé d'aucune recherche, & nous ne craindrons pas qu'il ſoit ſuivi d'aucun repentir.

Il n'exiſte pas en France d'eſprit public. Pluſieurs excellens écrits auroient pu l'inſpirer, mais le philoſophe enſeigne longtemps avant que l'on exécute ; d'ailleurs

les principes ne peuvent être consacrés que par l'expérience : elle seule est la démonstration du Peuple, & il n'est point de raisonnement qui puisse en tenir lieu. Les besoins de la Nation n'ayant pas permis d'attendre que les Etats provinciaux eussent par des essais divers préparé cet esprit, il faudra qu'il naisse des Etats généraux qu'il devoit précéder : c'est un grand secours du moins. Il seroit néanmoins en quelque sorte suppléé, si la matiere de chaque délibération étoit à l'avance imprimée & répandue; cette publicité placeroit l'opinion dans l'assemblée nationale, & les hommes instruits qui n'y auroient pas été appellés, pourroient encore la servir.

Les moyens qui fondent une constitution dans son entier, comme en Amérique, ou qui conservent celle qui existe, comme en Angleterre, ne nous conviennent pas. La nôtre n'est point attaquée par ces attentats contre l'ordre public, qui amenent les révolutions; mais elle a des vices qui la

minent insensiblement, & qui nécessitent une prompte réforme. Aussi avons-nous besoin plutôt d'habileté que de génie, de souplesse que de force, & de circonspection que de rigueur. Les abus sont liés à des avantages : il faut retenir ceux-ci en écartant les autres, soutenir l'édifice en même-temps qu'on le répare, éviter les changemens inattendus, qui ne sont jamais sans danger, ralentir sa marche de peur d'être entraîné au-delà du but par une course trop rapide, ne pas heurter trop d'intérêts pour ne pas s'exposer à trop de réclamations, & ne pas imiter le propriétaire imprudent qui, dans l'impatience d'une production plus abondante, détruiroit la récolte que son champ lui présente : alors, combien de sagesse dans les mesures, de prudence dans le zele, & de sagacité dans les ressources !

On ne peut se dissimuler que ce ne soit par un pénible & généreux effort, que l'on parvienne à prendre un tel esprit ; car il ne s'agit pas seulement de se l'approprier,

ce qui déjà feroit fort difficile, mais d'abjurer celui qu'on a, & qui depuis deux ans paroît dominer la France entiere : avant que les demandes fe forment, les cris s'élevent, les convulfions précedent les démarches ; il n'y a point d'affemblée fans tumulte, point de difcuffions fans violence, & il femble que l'on feroit plus fatisfait d'arracher que d'obtenir ; ce qu'ici on appelle droit, là on le nomme abus ; on n'eft d'accord ni fur la fin ni fur les moyens, & le bien même a l'appareil du mal ; les converfations ont été des fatyres, les écrits des libelles ; on a attribué les erreurs au deffein prémédité de nuire, les fuccès au hafard, de maniere que ceux-ci font reftés fans éloges, les autres fans excufe, & que la calomnie s'étant même exercée fur les fautes, il en eft réfulté ce grand défavantage qu'elles ont eu des apologiftes. Le Miniftre integre, confondu avec le Miniftre pervers, n'a trouvé de confolation que dans fa confcience, & d'encouragement que dans l'efpoir aride d'une

juſtice tardive : enfin la fermentation a été pouſſée à ce degré de fureur que la menace ayant provoqué l'injure, l'injure a appellé la vengeance, & dans une province les Citoyens ſe ſont maſſacrés.... Ah ! ce n'eſt pas ainſi qu'on mérite la liberté ! elle n'apparoîtra jamais aux hommes ſur la terre qu'ils auront ſouillée de ſang ; elle recule devant l'homicide, & va porter aux amis de la paix ſes dons & ſes autels.

Qui peut maintenant s'étonner ſi des hommes d'un ſens droit, d'un eſprit ſage, mais qui ſans doute tirent des conſéquences trop générales de quelques faits particuliers, ſont aſſez effrayés de ces funeſtes préludes pour redouter les Etats généraux ; s'ils aiment mieux les maux dont ils ſouffrent que des biens qu'il faudroit acheter par des maux plus grands ; s'ils jugent que l'oppreſſion qui naîtroit d'une aſſemblée nationale ſeroit plus dure, plus peſante, plus difficile à repouſſer, que celle qui ſeroit produite par les agens de l'autorité ; & s'ils ne peuvent conſidérer

ſans frémir cette terrible alternative ou de la tyrannie inflexible des ariſtocrates, ou du déſordre ſanguinaire de l'anarchie ! Il eſt d'une grande importance de rappeller leur ſécurité, de leur prouver que leur terreur eſt exagérée, d'éviter toute commotion, & de raffermir avec tranquillité le gouvernement monarchique ſur les baſes inébranlables de la propriété & de la liberté.

Si ceux qui ont accepté la tâche ſi noble & ſi difficile de travailler au bien de tous, ne ſentent pas à quel point elle les engage ; s'ils ne reconnoiſſent pas que le ſeul moyen de juſtifier la préférence qu'ils ont obtenue ſur leurs concitoyens, eſt de faire mieux qu'aucun n'auroit fait ; s'ils ne peuvent répondre dans tous les temps, à leur conſcience comme à leurs conſtituans, de la pureté de leurs motifs, de la conſtance de leur zele, de la ſincérité de leur dévouement, de l'abnégation de tout intérêt perſonnel ; ſi la grande penſée du bonheur de tout un peuple n'eſt pas tou-

jours

jours préfente à leur cœur : alors tout eft perdu, & le feul remede qu'il y avoit à nos maux ayant été tenté fans fuccès, l'efpérance même ne reftera plus.

On ne peut cependant raifonnablement efpérer que dans une affemblée auffi nombreufe que le fera celle des Etats généraux, les lumieres foient également réparties, & que l'amour du bien anime au même degré tous les membres. Avec quelque foin qu'ils aient été choifis, les talens fupérieurs & les vertus élevées font fi rares, qu'une grande collection d'individus préfente néceffairement un grand affemblage d'imperfections. Elles s'augmentent de tous les défauts particuliers à une nation, & de toutes les difficultés attachées aux chofes dont on n'a pas l'habitude. Il faut donc s'attendre à des débats longs & bruyans, à l'inattention pour écouter, à l'impatience pour répondre, aux idées communes traitées avec diffufion, aux idées confufes énoncées avec obfcurité, aux idées fauffes pouffées avec obftination, aux queftions

mal posées, aux raisonnemens mal déduits, aux conséquences mal tirées, aux mouvemens irréfléchis de faveur ou de blâme, aux consentemens trop prompts, aux résistances trop prolongées; mais ces inconvéniens seront presque nuls, si les hommes auxquels le pouvoir de l'éloquence & l'énergie du caractere auront départi l'empire sur la multitude, savent l'asservir avec douceur & la calmer avec fermeté.

Il est d'autres défauts sur lesquels il convient de porter des regards plus attentifs, parce qu'ils sont moins frappans; qu'il faut combattre avec plus de vigueur, parce qu'ils sont plus difficiles à vaincre, & qu'il est d'autant plus essentiel de distinguer des qualités estimables qui les avoisinent, qu'il seroit plus aisé de les confondre.

L'amour-propre, qui cherche une place au-dessus des autres; l'intérêt, qui en veut une séparée, sont les vices le plus directement opposés à une assemblée nationale; car leurs efforts sont en sens contraire de

toute association, & tendent sans cesse à isoler lorsqu'il faut travailler à unir.

Rien n'est plus éloigné de la sagesse que ces idées absolues que quelques personnes, égarées dans de fausses abstractions, n'ont pas craint d'énoncer : *qu'il ne faut pas être arrêté, pour fonder le bonheur des générations futures, par les maux qu'il en peut coûter à la génération présente ; qu'ils ne doivent point être calculés dans un plan régulier, & qu'il ne s'agit pas de l'intérêt du moment lorsque l'on trace une constitution durable.*

Un tel bien fait frémir. S'il ne pouvoit se faire autrement, les hommes le rejetteroient, & ils auroient raison, car la société n'est pas composée de héros qui se dévouent, mais d'individus qui ne veulent pas souffrir ; & comme ce sentiment est à la fois naturel & juste, il est indispensable que l'administration y rallie ses vues & son travail. C'est l'impuissance de s'élever au-dessus des obstacles qui fait penser qu'il faut les briser ; & lorsque le génie lui-

même defcend de fes hautes fpéculations à la pratique, il daigne confulter le temps, pefer les circonftances, ménager la foibleffe ; il ne détruit pas fans remplacer ; s'il impofe des facrifices, il offre des dédommagemens ; & s'il enleve quelques jouiffances, c'eft pour confolider celles qui reftent.

Les avis extrêmes exigent peu de réflexion, & il eft rare que d'abord ils ne foient fort applaudis. On trouve dans ceux qui les propofent un courage auquel il paroît glorieux de s'unir, une énergie qui fubjugue, & une apparence de dévouement qui en impofe. Ceux au contraire qui combattent les opinions de ce genre font accufés de pufillanimité, fouvent d'un trop grand attachement à leurs intérêts, & quelquefois de corruption. Il ne faut redouter ni les rumeurs paffageres, ni les préventions du moment, ni les foupçons qui n'embarraffent pas long-temps l'innocence. Lorfque la confcience fournit un avis, elle donne des moyens pour le dé-

fendre & une éloquence ſimple pour perſuader. Enfin y eût-il quelque péril, il eſt du devoir de l'homme de bien de dire ce qu'il penſe, de ſoutenir ce qu'il croit, & d'avoir, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, la hardieſſe de la modération.

On ne rencontre que trop fréquemment des eſprits tranchans qui, dans l'impoſſibilité de paſſer une certaine étendue, & croyant que la limite de l'horiſon qu'ils embraſſent eſt le terme des objets qu'ils examinent, prononcent ſur le champ & impérieuſement; les objections les aigriſſent, les délais les fatiguent, & l'arrêt qu'ils n'ont pas porté, ils le rejettent.

On en voit d'autres qui, ſoit par une mobilité exceſſive d'imagination, ſoit par défaut de principes, ſoit pour ſatisfaire une vanité puérile en étonnant ceux qui les écoutent, ſoutiennent également le pour & le contre; l'argument qu'ils viennent de faire, ils le réfutent; s'ils donnent une regle, ils la ſurchargent d'exceptions qui la détruiſent; ils combattent alternative-

ment pour le faux & pour le vrai, ne s'attachent qu'à un côté de la queſtion, évitent de conclure ; ou s'ils le font, préſentent encore deux partis avec des motifs tellement balancés, que le choix devient impoſſible.

Entre ce ton déciſif de la médiocrité & ces jeux pénibles du ſophiſme, ſe place l'eſprit de doute qui a fait tant de conquêtes ſur l'erreur. Par lui on ſaiſit l'enſemble d'un objet, on le conſidere ſous tous ſes rapports, on en enviſage toutes les conſéquences, & l'on s'arrête au parti qui, offrant le moins d'inconvéniens & le plus d'avantages, obtient ainſi le ſeul genre de perfection auquel il ſoit donné à l'homme de prétendre.

Il eſt auſſi une ſubtilité d'eſprit, importune dans les grandes aſſemblées & funeſte aux grandes queſtions. La nature ne la donne pas, mais quelques hommes tourmentés de la privation des talens & de l'ambition des ſuccès, ont mis tous leurs ſoins à l'acquérir. Elle conſiſte à rechercher avec une ſagacité remarquable un petit danger dans

un parti ſage, une erreur ſans conſéquence dans un avis lumineux, une légere imperfection dans un plan ſalutaire; par les efforts minutieux d'une métaphyſique déliée, elle parvient à obſcurcir ce qu'il faut éclairer, à retarder la marche qu'il faut accélérer, à inſpirer de la crainte quand on a beſoin de courage. Ces épineuſes diſcuſſions ſe terminent par un avis bizarre que perſonne ne peut adopter, mais celui qui s'étoit formé eſt arrêté; la patience de l'aſſemblée ſe laſſe; le deſir du bien s'attiédit, & l'on finit ou par ſuſpendre ou par ſupprimer une délibération utile.

Il eſt encore un eſprit de méfiance extrême, qui peut égarer autant qu'une confiance aveugle. Il eſt d'autant plus important de s'élever contre lui qu'il eſt plus répandu, qu'il donne comme des certitudes les ſoupçons qu'il a pris ſans indices, qu'il voit l'artifice dans la loyauté, les pieges dans les offres ſinceres, & qu'en ſe tenant en garde contre les bienfaits, il calomnie les ſentimens généreux.

Sans doute il ne faut pas ſe livrer ſans réſerve & ſe décider ſans examen ; mais ſi le moral des hommes avec leſquels on traite ne peut être caution pour l'avenir, il ne doit pas être ſans conſidération pour le préſent.

N'a-t-on pas un grand motif de ſécurité, que la prudence même avoue, lorſque l'on s'adreſſe à un Roi juſte, & qui, au milieu des écarts de l'adminiſtration, a conſervé un cœur pur, l'amour du bien, & une volonté conſtante de le faire ?

Que pourroit-on redouter lorſque l'on ſe concertera avec un Miniſtre qui, dans la circonſtance la plus orageuſe, s'eſt dévoué de nouveau à la Nation ; qui, dans le Conſeil du Souverain, a réclamé ſes droits dans toute leur étendue ; qui, dédaignant les richeſſes comme les diſtinctions, & n'ayant même plus rien à demander à la gloire, n'a d'autre prix à obtenir de ſes ſacrifices que le bonheur de la France ?

Enfin, quelle méfiance ne feroit pas

insensée lorsque, prenant le seul chemin dont on ne peut se détourner sans crime, *on n'ira à l'impôt que par la constitution?* Par-là n'a-t-on pas le premier des moyens, puisque rien ne peut être soustrait à son influence, la plus forte des puissances, puisque toutes sont salariées par elle? La durée des subsides ne garantit-elle pas le retour des Etats généraux, & par les Etats généraux n'assurez-vous pas la liberté & la propriété? Si vous parveniez à tracer ce cercle autour d'un tyran, je le défierois d'en sortir sans avoir rendu hommage aux principes, & s'être soumis aux loix.

Il n'y a pas sans doute à composer avec la justice : elle doit être réclamée & rendue dans sa plénitude; mais loin d'exclure les ménagemens, elle les prescrit, & l'on ne pourra éloigner avec trop de soin toute sévérité dans les répétitions qu'un ordre sera fondé à exercer contre l'autre.

L'ordre du Tiers, par exemple, doit considérer que, quoique la cessation de

tout privilége pécuniaire, & l'égalité de la contribution à l'impôt en raiſon de ſes facultés ſoient d'une équité inconteſtable, il ne faut cependant pas s'étonner, & bien moins s'indigner, lorſqu'il s'agit d'un grand intérêt, de rencontrer de grands obſtacles. Si des Membres diſtingués dans deux ordres, preſſés par un noble mouvement, ont déjà fait connoître leur vœu; s'ils ont publié & ſouſcrit une renonciation expreſſe à toute exemption, cette juſte réſolution n'eſt pas encore unanime & ne peut le devenir que par la conviction. L'éducation, l'exemple, l'habitude dénaturent aiſément les idées; l'abus ne ſe démontre pas avec autant d'évidence à celui qui en profite qu'à celui qui en ſouffre, & il ne faut pas croire que beaucoup d'hommes du Clergé & de la Nobleſſe, très-ſupérieurs à un vil motif d'intérêt, ne rapportent pas de bonne foi quelques exceptions dans le mode & la quotité de l'impoſition, les uns à un ſyſtême religieux, les autres à l'eſſence du

gouvernement monarchique. Ce n'eſt pas une petite tâche de ſéparer ce qui eſt ainſi confondu, & certes quand on attaque & l'intérêt & l'amour-propre, & qu'il faut obtenir de quelqu'un qu'il renonce à la fois à ſes préjugés & à ſa fortune, il ſeroit bien déraiſonnable d'être impatient des objections, de traiter l'erreur comme la mauvaiſe volonté, & de défendre ſans ſageſſe une cauſe imperdable, puiſqu'elle eſt gagnée au tribunal ſouverain de l'opinion.

On a beaucoup écrit ſur ce qu'on devoit faire aux prochains Etats généraux; un traité non moins utile, & qui pourroit prouver plus d'habileté, ſeroit celui qui contiendroit l'énumération de ce qu'il ne faut pas y faire, des objets que l'on ne doit qu'entamer, & de ceux qu'il eſt à propos de remettre à une autre aſſemblée.

Ceux qui ont lu pluſieurs ouvrages ſur l'économie publique, établiront ſans peine & avec plus de mémoire que de jugement un ſyſtême de gouvernement qui

ne laiſſera ſubſiſter aucun abus : on ne procede pas ainſi dans l'exécution ; le bien même peut effrayer, & ſi l'on étoit le maître de le donner tout d'un coup & tout à la fois, il faudroit encore examiner ſi la Nation eſt en état de le ſupporter. Les tranſitions bruſques occaſionnent des ſenſations douloureuſes : on ne pourroit, en ſortant de l'épaiſſeur des ténebres, ſoutenir une lumiere trop brillante ; il faut donc graduer le paſſage, & imiter la nature, qui mûrit lentement ſes ouvrages.

Les Etats généraux de 1789 n'auront-ils pas des objets aſſez importans à traiter, des abus aſſez multipliés à détruire, un bien aſſez ineſpéré à faire, s'ils réaliſent dans toute leur étendue les conceſſions les plus amples que jamais Souverain ait pu faire à ſon Peuple ?

Pour donner une idée de ce que les Députés auront à faire, rappellons chacune des offres conſignées dans un rapport qu'on ne lira dans aucun pays, quel que ſoit

ſon gouvernement, ſans un ſentiment profond d'eſtime pour le Miniſtre qui l'a préſenté, ſans aimer le Souverain qui l'a adopté, & ſans s'étonner que la Nation qui l'a reçu, n'ait pas été à l'inſtant & toute entiere, ramenée à des diſpoſitions de concorde & de bienveillance.

La liberté individuelle.

Les lettres de cachet...... J'allois indiquer des exceptions à faire, des formalités à obſerver, des dangers à prévoir; mais à la penſée de tant d'infortunés qui ont perdu la raiſon & la vie dans ces longues captivités que trop ſouvent ils n'avoient pas méritées, ma plume s'eſt arrêtée. Ce qu'il faut dire, c'eſt que la liberté eſt plus cruellement outragée par les barbares abſurdités du Code criminel que par les entrepriſes du deſpotiſme. Monteſquieu qui s'eſt élevé avec bien plus de force contre les excès du pouvoir arbitraire que contre les abus de

nos loix, a pourtant affirmé *que c'étoit principalement de la bonté des loix criminelles que dépendoit la liberté du citoyen*. En effet, lorfque les lettres de cachet frappoient un innocent, elles ne lui enlevoient pas l'efpérance ; d'autres Miniftres pouvoient rompre fes chaînes ; fes biens reftoient à fa famille, & le genre même de la peine en excluoit l'infamie. L'oppreffion des loix au contraire, bien plus intolérable, pourfuit l'homme jufqu'à fa fin ; le prive de toutes les facultés de citoyen, & lie au fupplice l'opinion qu'il a été mérité.

Ce fera donc précifément parce que l'on rendra aux loix la punition des crimes dont fe chargeoit l'autorité, qu'il faudra exiger que les accufés aient un confeil, que l'inftruction de la procédure foit publique, que les peines foient proportionnées aux délits ; qu'il y ait fur le champ une commiffion formée d'hommes fenfibles, équitables & inftruits, qui, s'occupant fans relâche à nous délivrer

de la plus grande des tyrannies sociales, offrent bientôt à la Nation une législation criminelle qui accorde enfin les droits de l'humanité avec ceux de la justice.

La liberté de la Presse.

Ce puissant rempart de la constitution ne doit pas sans doute devenir l'asyle de la licence, mais comment autoriser l'usage & empêcher l'abus ? Si un Peuple indépendant s'agite depuis si long-temps sur cette matiere sans avoir pu faire encore de bonnes loix, pourrons-nous, dès le premier moment où nous nous en occupons, en créer de meilleures ? Sous prétexte qu'on ne peut manifester les vices des choses sans dévoiler la conduite des personnes, sera-t-il permis de parler des unes comme des autres ? & alors la calomnie pourra donc impunément s'exercer, jetter la division dans les familles, le trouble dans les sociétés, & le désespoir dans le cœur d'un homme de bien trop

ſenſible ? Si la déſignation eſt aſſez claire pour faire reconnoître, l'omiſſion du nom ſuffira-t-elle pour juſtifier ? L'obligation de ſigner ſon manuſcrit, ne portera-t-elle aucune atteinte au principe ? La punition ſera-t-elle différente, ſuivant la différence des ſujets qu'on aura traités, des perſonnes que l'on aura attaquées, & des effets que l'on aura produits ?

La formation des Etats provinciaux.

Deux provinces jouiſſent depuis pluſieurs années d'adminiſtrations de ce genre ; elles ſont récentes dans le plus grand nombre, & quelques-unes ne les ont pas admiſes.

On n'a eu que peu d'eſſais, & ils ont été imparfaits. Des queſtions importantes ſont reſtées ſans déciſion. Il étoit d'ailleurs impoſſible que des établiſſemens qui ne repoſoient pas ſur une repréſentation libre fuſſent bien ordonnés : il s'agit de régler les conditions de

de l'éligibilité, la forme des élections, la méthode des délibérations, & la nature des fonctions; mais suivra-t-on par-tout le même modele ? Les différences dans les localités le permettront-elles ? Les Pays d'Etats y seront-ils assujettis, & les capitulations faites avec les provinces, lorsqu'elles se sont unies à la France, n'exigeront-elles pas des exceptions ?

Prévenir de la maniere la plus efficace le désordre que l'inconduite ou l'incapacité des Ministres pourroit introduire dans les Finances.

Il semble que l'on arriveroit à ce but ou par une commission intermédiaire ou par la responsabilité des Ministres; mais le premier moyen ne tendroit-il pas à l'aristocratie, qui produiroit de si grands maux, ou à faciliter la corruption qui feroit renaître tant d'abus ?

Le second peut intimider l'homme le plus en état d'administrer; car s'il est aisé

de n'avoir aucun doute ſur ſes intentions ; il ne l'eſt pas d'être ſans inquiétude ſur ſes lumieres. On peut encore, en empêchant les écarts, arrêter la marche, & porter à l'intrigue par la crainte du danger.

Au reſte, quels que ſoient les difficultés, elles ne ſont pas inſolubles, & il n'eſt pas poſſible de livrer plus long-temps le Royaume à un Miniſtre inepte ou à un Miniſtre prévaricateur, ſans que l'un ſoit honteuſement renvoyé, & ſans que l'autre ſoit exemplairement puni.

Le retour périodique des Etats généraux

La compoſition actuelle a été ſi difficile & ſi conteſtée ; le Gouvernement a été reſſerré dans un ſentier ſi étroit entre les anciens uſages & les idées nouvelles ; malgré ſes ſoins il y aura eu encore tant & de ſi grandes imperfections, qu'il faut, en commençant par les premiers électeurs & en finiſſant par la réunion des députés, former une organiſation aſſez parfaite pour que la propriété

décide du droit, la population du nombre; que la brigue ne gêne pas les choix ni la limitation les pouvoirs; que les mouvemens ſoient ſimples, prompts, néceſſaires, & que la Nation ſoit entiérement, immédiatement & librement repréſentée.

Enſuite quel ſera l'intervalle? Trop rapproché, l'expérience aura t-elle pu s'affermir, les Etats provinciaux adminiſtrer, & l'eſprit public ſe former? Trop éloigné, la direction des eſprits ne peut elle pas changer, le reſſort de la volonté ſe détendre, & les biens qui reſteront à faire ne ſeront-ils pas trop retardés?

Les premiers Etats généraux auront-ils une durée plus ou moins grande que les autres; & n'y a-t-il pas des événemens à prévoir pour leſquels il faudra s'aſſurer d'une convocation extraordinaire?

Dans cette queſtion du retour périodique des Etats généraux, entre néceſſairement celle de la *durée des impôts*.

Sans ſe rendre indigne du bienfait accordé par le Roi à la nation, ſans devenir

traître envers elle, ſans expoſer ſes droits, on ne doit ſans doute voter les ſubſides deſtinés à l'acquit des dépenſes de toute nature que pour les années qui s'écouleront entre une tenue d'Etats & la ſuivante; mais cela eſt-il vrai des impôts conſacrés au payement de la dette? Pour que la réponſe ſoit péremptoire, il faut déclarer nettement le principe.

Une banqueroute ou générale ou partielle ſeroit *déshonorante*, *injuſte & abſurde*.

Déshonorante : Qui peut douter que l'Europe entiere ne couvrît d'un opprobre ineffaçable une Nation qui par le premier acte de ſon pouvoir anéantiroit ſes engagemens?

Injuſte : Les emprunts n'ont-ils pas ſervi à nous protéger & à nous défendre? des impôts équivalens étoient-ils admiſſibles? S'ils ont fourni à la déprédation, les créanciers de l'Etat ont-ils dû le ſavoir & pu l'empêcher? La morale n'eſt-elle pas une, & la foi publique eſt-elle diſpenſée de celle qui oblige la foi des particuliers? & de quel

front ſoutenir la maxime, que le droit de propriété eſt ſacré, lorſqu'on aura commencé par le violer.

Abſurde : De ce que le rentier ſera ruiné, il s'en ſuivra infailliblement que pendant bien des années le propriétaire le ſera auſſi ; le contre-coup eſt inévitable, & ce qui aura été injuſte pour une partie deviendra funeſte pour le tout.

Lorſqu'il faut fonder le crédit ; qu'on eſt au moment d'y avoir recours ; que c'eſt lui qui par la réduction de l'intérêt de l'argent, par des rembourſemens avantageux, par des converſions lucratives, peut ſeul nous procurer les plus abondantes économies, & qu'il n'y a pas de guerre où l'on puiſſe s'en paſſer ; je demande s'il y auroit rien de plus étrange, de plus contradictoire, & de plus dénué de ſens que de l'anéantir.

Enfin n'y eût-il de conſeil à recevoir que de la politique, ne ſeroit-ce pas le dernier degré d'imprudence que de prendre une délibération dont l'effet ſeroit de faire

regretter le despotisme ministériel, & de lui faciliter un jour le moyen de se resaisir du pouvoir que les Etats généraux n'auroient exercé qu'au détriment & a la honte de la nation.

Si l'on ne peut nier mes assertions, je conclus que la dette est une charge inhérente au fonds, que le produit de l'impôt qui y est affecté n'est pas disponible, que ce seroit pourtant en disposer que de lui assigner un terme antérieur à l'extinction, & qu'il ne doit en avoir d'autre que la solde totale de la créance.

Les impôts à consentir.

Sans parler de leur nature, de leur variété, de leur complication, qui seroient susceptibles d'une étude réfléchie & d'une longue discussion; pour parvenir actuellement à en fixer la quotité, quelles connoissances ne faut-il pas acquérir sur toutes les parties qui composent une recette & une dépense immenses?

Diſtinguer ce qui eſt ordinaire de ce qui eſt extraordinaire, ce qui eſt fixe de ce qui eſt tranſitoire ; apprécier les augmentations progreſſives des droits, les diminutions annuelles des charges ; examiner les états de tous les départemens, en diſcuter chaque article, ne pas altérer la force & la ſûreté en réduiſant les moyens & les ſalaires ; pourſuivre la déprédation la plus ſecrette, découvrir l'abus le plus obſcur, ſavoir ce qui peut ſe réduire, ſe différer, ſe compenſer, ſe convertir, ſe ſimplifier ; évaluer les économies préſentes, n'affoiblir ni n'exagérer les bénéfices éventuels ; aſſigner les fonds à chaque partie dans une proportion ſi exacte qu'il ne puiſſe y avoir ni inſuffiſance ni excédent, & à des échéances ſi bien marquées qu'il n'y ait jamais de deniers oiſifs ; faire faire la dépenſe là où ſe fait la recette, afin de remédier à l'inutilité de ces tranſports d'eſpeces de l'extrémité du Royaume à la capitale, pour les reporter enſuite aux lieux d'où on les a tirées ; prendre des meſures ſi efficaces que l'em-

ploi de l'argent ſoit ſans ceſſe ſurveillé & que les deſtinations ne puiſſent être interverties.

Ce dernier article, quoiqu'il ne ſoit que très-ſommairement analyſé & ſans aucun des développemens qui en feroient connoître l'étendue, n'exige-t-il pas un prodigieux travail ? & remarquez que s'il n'eſt pas fait avec une rigoureuſe préciſion, l'erreur ſeroit d'une grande conſéquence; car en impoſant moins qu'il n'eſt néceſſaire vous obligez à recourir à des emprunts chers, à renouveller des anticipations vicieuſes, à chercher des ſecours uſuraires, & vous ramenez le déſordre : & ſi vous impoſez plus, vous arracherez au beſoin pour ſatisfare à une folle prodigalité, ou, ce qui ſeroit pire encore, pour entretenir une aiſance corruptrice.

Heureux les Députés de la Nation, lorſqu'ils ont, pour la premiere fois, un but auſſi difficile à atteindre, de trouver le ſeul homme qui puiſſe leur donner un fil pour ſe conduire dans ce vaſte laby-

rinte ; je dis le ſeul , parce que tantôt pour adminiſtrer avec ſuccès dans les temps les plus difficiles, tantôt pour compoſer un Livre immortel, dont le moindre mérite eſt de nous avoir fourni des tableaux ſans ceſſe conſultés, tantôt pour démontrer l'exactitude irréprochable du premier compte rendu au Public, M. Necker a été forcé de décompoſer, de claſſer, d'approfondir toutes les parties de la recette & de la dépenſe, de maniere à les ſavoir avec la même exactitude qu'un particulier rangé ſait ce qui compoſe ſa fortune.

Les ſix articles que je viens de rappeller en ſupprimant les détails, & en ne préſentant qu'une partie des élémens qui les compoſent ou qui s'y rapportent, ne commandent-ils pas une forte contention d'eſprit, une combinaiſon de rapports très-laborieuſe, des calculs très-compliqués, des vérifications étendues, & une longue application ? Je me tromperois fort ſi cet ouvrage, conduit à ſa perfec-

tion, ne suffisoit pas à une tenue d'Etats, à un zele éclairé, à des vœux raisonnables ; & si la Nation n'auroit pas des graces à rendre à ses Représentans, pour avoir fondé ainsi une constitution à laquelle il n'y aura dans la suite aucun avantage qui ne puisse se lier avec facilité.

Il faut observer qu'on ne viendroit pas bout de terminer dans une seule session tant de travaux, s'ils n'étoient pas divisés avec ordre, distribués avec intelligence dans différens Bureaux ; si les Députés ne s'assujettissoient pas à une méthode austere, si les heures de séances n'étoient pas de rigueur, si on ne les employoit pas sans distraction ; si l'on n'évitoit pas avec autant de soin de revenir sur ce qui est arrêté que d'anticiper sur ce qui n'est pas proposé ; si l'on abandonnoit une question avant de la résoudre, & si l'on n'étoit pas sans cesse pressé par cette idée vraie, qu'il n'y a jamais eu un temps d'un aussi grand prix, puisque celui qui

ſera perdu dans l'aſſemblée, le ſera pour le bonheur de tout un Peuple.

Mais que feront les ſoins, la diligence, l'application, que feront les vertus elles-mêmes, ſi dès que l'aſſemblée ſera formée un parfait accord ne s'y établit pas ? Alors les eſpérances ſont trompées, les peines infructueuſes, & la choſe publique dans un danger imminent.

Par l'union au contraire, & par l'union ſeule, les défauts dont j'ai averti perdent preſque tout leur effet; les qualités que j'ai recommandées acquierent une nouvelle énergie: la diviſion des ordres, la forme des ſuffrages, les prétentions deviennent preſque indifférentes; le *veto* n'eſt plus redoutable; & comme le ſentiment rapproche bien plus les opinions que l'eſprit ne les diviſe, il n'y en aura pas une ſalutaire qui ne ſoit appuyée ſur une grande pluralité: on ſe communique ſes lumieres, on s'entr'aide de ſes moyens, il n'y a plus de partie foible, car le tout eſt fort; & ſemblable à ce métal de Corinthe qui,

composé de tous les métaux, n'en laissoit cependant discerner aucun, l'intérêt général sera si bien formé de tous les intérêts particuliers, qu'il n'y en aura pas un qui domine, & qui puisse être séparé ni apperçu.

Dès les premiers momens cette disposition bienfaisante ne sera pas universelle; mais il se trouvera des Députés zélés pour la paix, frappés de ses avantages, doués du talent de la conciliation, qui sans arrêter le choc des opinions nécessaire à la recherche de la vérité, & sans éteindre la chaleur inséparable de l'amour du bien, sauront appaiser les ressentimens, fléchir l'orgueil, adoucir des cœurs aigris, les animer d'une même volonté, & les attirer à un centre commun.

Malheur sur les hommes cruels qui oseroient tenter d'allumer le flambeau de la discorde dans le sanctuaire de la Patrie, de profaner de si saints intérêts par leurs misérables passions, & d'empêcher par le forfait d'une insurrection tous les biens

qui ne peuvent résulter que d'une constante harmonie : ils seroient dénoncés à la Nation, qui les dévoueroit à l'infamie, & chaque Citoyen ayant le droit de leur demander un compte sévere du pouvoir dont ils auroient été revêtus, auroit celui de les punir d'en avoir fait un si indigne usage.
